

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

Mardi 6 février 2024 de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

0,5 jour de formation (3h30) **90€** (adhérents AIVS®)

Public concerné Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

Pré-requis Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

Intervenant(s) Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier de l'exemple de mandat de gestion proposé par la fédération

Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

Modalités d'évaluation des

connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
 - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
 - › les honoraires de gestion
 - › le registre des mandats
 - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
 - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
 - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
 - › l'état du bien : règlement sanitaire départemental et obligation de décence
 - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
 - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
 - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

Inscription

avant le mercredi 14 janvier 2024
sur www.fapil.fr/nos-formations